

COMMUNE DE CORCY

Compte-rendu

L'an deux mil vingt-cinq le vendredi 07 février à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Marc Robillard, maire de Corcy, en suite de la convocation en date du 28 janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie

Etaient présents : MM. Marc Robillard, Yves Disant, Anne Landriève, Jean-Jacques Bichet, Pascal Couture, Philippe Devissicher, Bruno Julien.

Absentes et excusées :

M Philippe Petiot
Blandine Dudemaine

Marie-Philippe Quarez a donné pouvoir à Yves DISANT
Jean-Marc Dubois a donné pouvoir à Marc ROBILLARD

Anne Landriève est élue secrétaire de séance

Le Maire vérifie que le quorum est atteint et déclare ouvert le conseil municipal à 19 h 00.

Le compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal du 04 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Il est procédé à la lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Modification de dénomination d'une voie communale
- Accord prochaines modifications du PLUI des parcelles 686 et 688 ainsi que les autres parcelles rue de la Tuilerie
- Mise en place du RIFSEEP
- Questions diverses

1) Modification de dénomination d'une voie communale

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies communales. En effet, la dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue ;

Considérant l'intérêt de modifier le nom d'une rue, dans l'intérêt des habitants, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la modification de dénomination d'une voie communale comme suit :

Le nom de la sente de Longpont DEVIENT « **Sente de la Forêt** »

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) Accord prochaines modifications du PLUI des parcelles 686 et 688 ainsi que les autres parcelles rue de la Tuilerie

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un courrier en date du 24 janvier 2025 de Monsieur MOREAU Gilles est parvenu en Mairie, celui-ci demandant la modification du PLUI pour les parcelles 686 et 688 lui appartenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Ne s'oppose pas** à ce que les parcelles 686 et 688 appartenant à Monsieur MOREAU Gilles deviennent constructibles ainsi que les autres parcelles de la route de la Tuilerie suite à la prochaine modification du PLUI.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3) Mise en place du RIFSEEP

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer le RIFSEEP et de déterminer les critères d'attribution

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.
- d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus.
- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

4) Questions diverses

X Fenêtres du « sous-sol »

Un devis va être fait.

X Equipes de « nettoyage » pour faire les travaux voirie

Tous les 1^{ers} samedis du mois de 9H à 12h les conseillers municipaux se retrouveront afin d'effectuer une matinée d'intérêts communales.

X Panneaux de signalisations à revoir

Une place handicapée ainsi qu'un panneau sont envisagés sur la place de l'église.

X Défibrillateur à voir

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h25.

Le Maire,

Marc Robillard



Le secrétaire de séance,

Anne Landrière

Le Maire,

Marc Robillard

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marc Robillard", is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and a horizontal line drawn through it.